

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 24 novembre 2006

Le Conseil Municipal s'est réuni le 24 novembre 2006, à 19h, dans la salle du Conseil de la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Léon DIETSCH, Maire de Spicheren.

Membres en exercice	22
Nombre de suffrages	20 (21 à partir du point 10)

Présents : Léon DIETSCH, Paul BALANDRAS, Claudine KLEIN, Jean-Marie WEIDEN, Jean JUNG, Claude KLEIN, Clément METZINGER, François LECAPITAINE, Jean-Charles GIOVANELLI, Pascal MARQUIS, Jérôme GREFF, Jean-Claude WOLFF, Brunhilde HÜBSCHER, Alain PISTER, Anita BOUSCH, Raymond MULLER, Yves OBERTIN, Daniel ROHR, Alain WEISLINGER

Hervé MALICK est présent à partir du point 10

Procuration : Martine KLEIN pour Paul BALANDRAS

Absente excusée : Chantal LARDAIS

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2006
2. Nouvelle proposition pour l'acquisition de la maison Taisne
3. Travaux en régie à l'école biculturelle
4. Taxe sur les publicités
5. Tarif de stationnement des forains
6. Taxe d'assainissement 2007
7. Dotation Globale d'Equipement (D.G.E.) : programme 2007
8. Vente d'un terrain à la S.C.I. « *Les Délices* »
9. Vente d'un terrain communal entre la rue du 6 août et la rue de l'Eglise
10. Nouveau prix de vente de l'are de terrain à la zone artisanale du Heckenallmend
11. Gratification pour le *webmaster* du site Internet de la Commune
12. Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection du Foyer Saint-Laurent
13. Factures en investissement
14. Marché complémentaire pour le chantier du quartier de La Brême d'Or
15. Maîtrise d'œuvre pour le marché complémentaire
16. Carrefour du Monument de l'Europe et situation financière de la Commune
17. Déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A.)
18. Dénomination de voies
19. Départ à la retraite
20. Echange Breitenbrunnen – Consorts MULLER
21. Nomination d'un Conseiller délégué aux énergies renouvelables
22. Questions et informations diverses

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2006

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2006 après avoir procédé aux modifications suivantes :

- point 11 : remplacer « à l'unanimité » par « 20 voix pour et 1 abstention »
- point 12 : remplacer « 0,15 C.A. » par « 0,15 are »

2. Nouvelle proposition pour l'acquisition de la maison Taisne

Suite à un courrier de la famille Taisne, le Conseil Municipal avait chargé la Commission de l'Urbanisme d'étudier la question et de faire une nouvelle proposition pour l'achat de la propriété concernée.

Après une nouvelle visite, les Domaines évaluent l'ensemble maison-jardin à 38 000 € au lieu de 26 700 € précédemment. Lors de sa réunion du 7 juin 2006, la Commission fait une nouvelle proposition à hauteur de 40 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, par 14 voix pour, 1 contre et 5 abstentions,

- de proposer à la famille Taisne la somme de 40 000 € pour l'acquisition de leur propriété sise rue de l'Eglise.
- d'autoriser, sur cette base, le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette acquisition.

3. Travaux en régie à l'école biculturelle

Le Maire informe le Conseil que, vu l'espace-temps limité des vacances d'été et vu que les divers corps de métiers n'auraient pas pu achever, dans les délais, l'ensemble des travaux prévus, ce sont les ouvriers plus polyvalents du Service Technique de la Commune qui ont réalisé l'essentiel des travaux concernant les chantiers de réfection des sanitaires de l'école maternelle et élémentaire du village, à raison de 865 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

- d'inscrire un crédit de 14 497,40 € en recettes de fonctionnement au chapitre 721 et en dépenses 14 497,40 € d'investissement au chapitre 21312;
- de retenir, pour les travaux en régie, le taux horaire moyen de 16,76 €

4. Taxe sur les publicités

- a) Suite aux courriers du 23 octobre 2006 de Monsieur le Sous-Préfet de Forbach demandant le retrait des délibérations du 15 avril 2005 et du 3 mars 2006,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité,

de procéder au retrait des délibérations du 15 avril 2005 et du 3 mars 2006.

- b) En fonction des augmentations définies par l'Etat, il y a lieu, chaque année, de revoir les tarifs applicables aux emplacements publicitaires. Début 2007, la circulaire du Ministère de l'Intérieur présentera les nouvelles dispositions fiscales, en l'occurrence, les nouveaux tarifs, applicables à compter du 1^{er} juillet 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'appliquer les nouveaux tarifs officiels de la taxe sur les publicités dès leur parution.

5. Tarif de stationnement des forains

Le tarif de stationnement des forains n'ayant pas été révisé depuis de nombreuses années, le Maire propose de le revaloriser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

de fixer le nouveau tarif comme suit :

- grand auto scooter : 60,00 €
- petit auto scooter ou manège : 40,00 €
- stand de confiserie ou de jeux : 10,00 €

6. Taxe d'assainissement 2007

Pour faire face aux divers travaux d'assainissement,

le Conseil Municipal, après avoir longuement délibéré,
décide, à l'unanimité,

de porter, à compter du relevé des compteurs en mars 2007, la part communale d'assainissement, de 0,61 €actuellement à 0,64 €par m³ d'eau consommée.

7. Dotation Globale d'Equipement (D.G.E.) : programme 2007

Par courrier, le sous-préfet de Forbach demande à la Commune de lui faire connaître un maximum de trois projets qu'elle souhaite réaliser en 2007 et pour lesquels elle sollicite une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement. La Commission des Travaux est chargée de faire estimer financièrement les projets retenus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

de demander une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement pour les trois projets suivants classés par ordre de priorité :

- remplacement du matériel informatique de la Mairie
- réfection du bâtiment abritant la caserne des sapeurs-pompiers et l'atelier.
- réfection de la morgue

8. Vente d'un terrain à la S.C.I. « Les Délices »

La S.C.I. « Les Délices », propriétaire d'un terrain dans la zone artisanale du Heckenallmend, souhaite acquérir le terrain contigu, d'une superficie de 21,51 ares, pour une future extension de la boulangerie industrielle qu'elle est en train de construire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

- de vendre, au prix de 609,80 €H.T. l'are, à la S.C.I. « Les Délices », le terrain cadastré - Section 6 parcelle 314 - étant entendu que les frais de géomètre et de notaire seront supportés par l'acquéreur
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette vente.

9. Vente d'un terrain communal entre la rue du 6 août et la rue de l'Eglise

Après débat au Conseil Municipal, considérant que le point n'avait été abordé que superficiellement à la Commission d'Urbanisme, le Maire propose d'ajourner le point et demande à la Commission ad hoc d'en débattre pour clarifier le sujet.

10. Nouveau prix de vente de l'are de terrain à la zone artisanale du Heckenallmend

Du fait que la voirie devra bientôt être prolongée dans la zone, il est impératif de relever le prix de vente de l'are de terrain qui est resté inchangé depuis de nombreuses années.

Sur proposition du Maire,

le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

de porter le prix de l'are de terrain à la zone artisanale, actuellement de 609,80 € à 750,00 € à compter du 1^{er} janvier 2007.

11. Gratification pour le *webmaster* du site Internet de la Commune

Depuis 4 ans et demi, Marc JUNG s'occupe à titre gracieux du Site Internet de la Commune à partir de sa résidence située en région parisienne. L'Adjoint au Maire chargé de la Communication, Jean JUNG, qui fait le lien avec lui à partir de Spicheren, estime qu'il serait convenable de reconduire, pour 2006, la gratification à notre *webmaster* pour services rendus à la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide, à l'unanimité,

de verser, au titre de l'année 2006, une gratification de 200 € à Marc JUNG, le *webmaster* du Site Internet de Spicheren.

12. Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection du Foyer Saint-Laurent

Pour connaître le coût de la réfection du Foyer Saint-Laurent, le Conseil Municipal, lors de la séance du 6 octobre 2006, avait décidé de lancer un appel d'offres pour un maître d'œuvre architecte qui serait payé par le Conseil de Fabrique, dont la Commune a obtenu l'accord par écrit, et qui serait remboursé par la Commune au cas où cette dernière se retirerait du projet. En conséquence,

le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

décide, par 13 voix pour, 3 contre et 5 abstentions

d'autoriser le Maire à lancer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection du Foyer Saint-Laurent.

13. Factures en investissement

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à payer, en Section d'Investissement, les factures suivantes :

FOURNISSEUR	DATE DE LA FACTURE	MONTANT	UTILISATION
READYMIX	17-10-2006	181,79 €	Confection allée au cimetière
SICLI	25-10-2006	454,79 €	Achat de compléments d'extincteurs pour local APES, salle polyvalente et garage au stade
Ets KLEIN SARL	31-08-2006	63,58 €	Réfection des sanitaires à l'ancienne école élémentaire du village
REPUBLICAIN LORRAIN	31-10-2006	111,23 €	Avis d'attribution du marché « Aménagement de la rue d'Etzling – mise en esthétique des réseaux secs »
MPG COORDINATION SARL	30-10-06	272,69 €	Mission SPS « Enfouissement des réseaux à la Brême d'Or »
REPUBLICAIN LORRAIN	31-10-06	463,45 €	Avis d'appel à la concurrence « Aménagement du Monument de l'Europe »
AU BEAU LOGIS	31-10-06	291,79 €	Réfection des sanitaires Ecole Elémentaire

14. Marché complémentaire pour le chantier du quartier de La Brême d'Or

Par délibération du 31 mars 2006, la Commune de Spicheren décidait la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux secs du quartier de la Brême d'Or.

Les travaux ont été dévolus, après appel d'offres au groupement SADE / EUROVIA (SADE mandataire du groupement) suivant le marché notifié le 28 avril 2006 pour un montant de 1 070 048,40 € H.T., les travaux d'enfouissement des réseaux secs étant précédés des travaux d'assainissement réalisés par le groupement EUROVIA / SADE / KLEIN pour la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, maître d'ouvrage par délégation.

Lors des travaux d'assainissement et des premiers travaux d'enfouissement des réseaux secs, il ressort que la dégradation de la voirie et des trottoirs est très importante, du fait de l'absence totale de soubassement, élément qui n'était pas soupçonnable pour une voirie relativement récente.

La faiblesse constatée rend indispensable la réfection complète des voiries et trottoirs sous l'emprise des travaux.

Cette réfection complète de la voirie et des trottoirs a été estimée à 750 000 € H.T., dont une partie était déjà intégrée dans les travaux d'assainissement et d'effacement des réseaux secs en vue de la réfection de la voirie, après ouverture des tranchées.

Considérant :

- que l'état des voiries et trottoirs n'a pas supporté le trafic lourd du chantier d'assainissement et de celui de l'enfouissement des réseaux secs,
- que les chantiers d'assainissement et de réseaux secs doivent des réparations partielles des chaussées et trottoirs, mais que, pour le parfait achèvement des travaux, il est nécessaire de reprendre l'ensemble de la voirie,
- que les deux chantiers regroupent les mêmes entreprises à savoir EUROVIA et SADE,
- l'impossibilité de faire travailler simultanément les entreprises EUROVIA et SADE, (qui doivent les réfections partielles des chaussées et trottoirs sur leurs travaux d'assainissement et réseaux secs), avec un nouveau tiers adjudicataire pour la réfection restante des voiries et trottoirs,

la Commission d'appel d'Offres observe et conclut que :

- le marché initial a été passé après mise en concurrence,
- les travaux de reprise totale de la voirie ne figurent pas dans le marché initialement conclu, seules les réfections sur les tranchées *assainissement et réseaux secs* ayant été prévues,
- le mauvais état des chaussées et trottoirs ainsi mis à jour rend nécessaire les prestations complémentaires qui ne peuvent être techniquement séparées du marché principal pour des raisons urgentes de remise à disposition des rues à la population riveraine,
- l'économie réalisée par rapport à un marché classique est de 270 000,00 € H.T.,
- le montant du Marché complémentaire ne dépasse pas 50% du montant du marché initial.

Aussi, conformément à l'article 35 II 5° du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres donne un avis favorable le 16 novembre 2006 à la conclusion d'un marché complémentaire avec le groupement SADE / EUROVIA pour un montant de 479 533,90 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide :

par 20 voix pour et 1 abstention d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché complémentaire.

15. Maîtrise d'œuvre pour le marché complémentaire de La Brême d'Or

Les travaux complémentaires dans le quartier de La Brême d'Or nécessitent de fixer le taux de rémunération du maître d'œuvre pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide :

par 11 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché complémentaire de maîtrise d'œuvre, au taux réduit de 5 %.

16. Carrefour du monument de l'Europe et situation financière de la Commune

Le Conseiller Jean-Charles GIOVANELLI a fait parvenir à l'ensemble des membres du Conseil Municipal un courrier daté du 25 octobre 2006 dans lequel il interroge le Maire, d'une part sur le projet de réaménagement du carrefour du monument de l'Europe et, d'autre part sur la situation des finances communales.

a) Réaménagement du carrefour de l'Europe

- ❑ M. GIOVANELLI : - affirme que ce projet, se montant à 400 000 € d'après le dernier bulletin intermédiaire, *n'a jamais été présenté au Conseil Municipal de manière explicite et détaillée, encore moins son coût* ;
demande au Maire de présenter à l'ensemble du Conseil Municipal les détails de ce projet : plans, croquis, descriptif ainsi que l'aspect financier (coût, subventions éventuelles, part de la commune).
- ❑ REPOSE DU MAIRE
 - Coût du projet : 400 000 €, c'était le coût de l'ensemble du projet recouvrant les travaux effectués rue des Quatre-Vents, rue des Hauteurs jusqu'au Restaurant Woll, carrefour du monument de l'Europe et le rond-point à La Brême d'Or. Après ouverture des plis le 16 novembre 2006, le coût du réaménagement du carrefour du monument de l'Europe s'élève à 193 000 €H.T.
 - Présentation du projet
Le Maire fait circuler le plan du projet accompagné du devis estimatif.

b) Situation des finances communales

- ❑ M. GIOVANELLI déplore le manque de transparence dans la présentation du budget et de l'état de la dette depuis deux ans et demande *de revenir à la présentation détaillée des chiffres telle qu'elle a été pratiquée par le passé*. Par ailleurs, il tient à signaler au Maire *qu'au cours de son deuxième mandat ses décisions et actes sont devenus de moins en moins transparents voire incompréhensibles pour un bon nombre de membres du C.M.*
- ❑ REPOSE DU MAIRE
 - Il n'existe plus de logiciel permettant de présenter le budget de façon détaillée comme il y a quelques années sauf à consacrer énormément de temps à recopier toutes les données.
 - Il appartiendra au Conseil Municipal, le moment venu, de faire son choix.
 - Le Maire distribue des documents concernant la situation financière actuelle de la Commune ainsi que l'état de la dette, rappelant que, malgré certains travaux supplémentaires, il ne sera pas nécessaire, en 2006, de faire appel à l'emprunt.

17. Déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A.)

Elles concernent :

- un terrain, cadastré Section 8 parcelle n° 17, situé au 2 rue Nationale, d'une superficie totale de 15,49 ares, dont le propriétaire M Karl FREY veut vendre une partie à Mme et M. Vlado SABRANOVIC 12A, rue de l'Yonne à 57600 FORBACH .

- une habitation, cadastrée Section 8 parcelle 287/9, située 38 rue Nationale, d'une superficie de 6,89 ares, propriété de Mme Karin GROSS
- une habitation, cadastrée Section 1 parcelles n° 375, 402/233 et 377, située 8 rue des Hauteurs, d'une superficie totale de 3,14 ares, destinée à être vendue par leurs propriétaires M. Jeannot KLEIN, Mme Antoinette MALICK et Mme Célia MULLER née KLEIN à Mme et M. Marc GIRA demeurant 13C rue de l'Ecole à 57350 SPICHEREN.

L'acquisition de ces biens ne présentant aucun intérêt pour la Commune,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à renoncer au droit de préemption de la Commune sur les parcelles susvisées.

18. Dénomination de voies

Il s'agit :

- d'une part, de la voie reliant la rue de la Libération à la rue Saint-Jean , secteur dans lequel exerçaient autrefois deux charrons ;
- d'autre part, de la voie reliant la rue de Forbach à la rue du ruisseau, derrière les immeubles KLEIN et BREDAR, secteur où exerçaient par le passé trois générations de menuisiers.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission de l'Information,

décide, à l'unanimité,

de procéder aux dénominations suivantes :

Localisation	Dénomination
1. Voie reliant la rue de la Libération à la rue Saint-Jean	rue des Charrons
2. Voie reliant la rue de Forbach à la rue du Ruisseau	passage des Menuisiers

19. Départ à la retraite

L'agent technique **Gérard WEBER** fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2007. Comme elle a fait pour les employés communaux partis à la retraite avant lui, la Commune a l'intention de lui remettre un cadeau après ses 26 ans passés au Service Technique. Deux propositions sont avancées : 800 € ou 1 000 €

Le résultat du vote est le suivant : - pour 800 €: 15 voix

-pour 1 000 €: 6 voix

Le Conseil Municipal

décide donc

d'autoriser le Maire à inscrire au budget la somme de 800 € qui sera versée à l'Amicale du Personnel Communal pour l'achat d'un cadeau et l'organisation de la fête de départ à la retraite de l'agent Gérard WEBER.

20. Echange Breitenbrunnen – Consorts MULLER

En complément et en vue de rectifier les délibérations prises le 25 juin 2004 respectivement 30 juin 2006 concernant l'échange entre les consorts MULLER et la Commune au lieu-dit Breitenbrunnen, il est précisé que :

- La parcelle mère appartenant à la Commune et de laquelle sont retranchées les parcelles échangées est la section 15 n° 199 et non 99. (cf. délibération du 25 juin 2004)
- Le nouveau chemin rural créé par suite de l'échange est cadastré section 15 n° 605/27 avec 0,95 are et 607/26 avec 1,14 ares et non comme visé dans la délibération du 30 juin 2006 section 15 n° 608/199 et 609/199 ces dernières parcelles étant celles cédées aux consorts MULLER

21. Nomination d'un conseiller délégué aux énergies renouvelables

Lors de sa séance du 31 mars 2006, le Conseil Municipal avait décidé d'apporter un soutien financier aux installations de chauffage et/ou de production d'eau chaude utilisant des énergies renouvelables. Ces aides ne peuvent être attribuées qu'aux installations répondant aux critères d'éligibilité de l'Etat et de la Région Lorraine et ce, dans la limite de leur coût H.T.. Un contrôle est donc nécessaire. Voilà pourquoi,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à nommer le Conseiller Pascal MARQUIS délégué aux Energies Renouvelables (D.E.R.) chargé de vérifier la recevabilité des demandes déposées en Mairie.

22. Questions et informations diverses

o Le point sur les demandes d'aide financière pour les installations utilisant des énergies renouvelables

A la date du 23 novembre 2006, 8 demandes ont été déposées et accordées pour une aide totale de 1 100 €

o Situation administrative de l'opérateur des activités physiques et sportives non titulaire

L'arrêté de nomination de M. David BELLO arrive à échéance le 28 février 2007. Dans l'attente des résultats du concours qu'il prépare, un consensus se dégage pour prolonger son contrat au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire 2006-2007.

o Contestation de facturation GDF

Par courrier en date du 5 novembre 2006, GDF confirme le redressement adressé à la Commune par une facture rectificative que la Municipalité juge exorbitante et non conforme à la réalité, étant donné que, durant la période concernée, c'est essentiellement la chaudière au bois qui chauffait la mairie et la salle polyvalente. En effet, la chaudière gaz était en panne, et, à aucun moment une fuite n'a été décelée. Cela se serait senti et une réparation aurait été nécessaire. En conséquence, la Commune fera appel de la réponse de GDF.

o Le chemin de St- Jacques de Compostelle : de HORNBAACH à METZ (130 km)

Le tracé Nord passe par Blieskastel, Sarrebruck, SPICHEREN, Forbach, Hombourg-Haut, Saint-Avold, Pange tandis que le tracé Sud passe par Sarreguemines. Les 2 tracés se rejoignent au niveau de Cocheren.

A Spicheren, pour mettre en valeur le chemin de St- Jacques de Compostelle reconnaissable par la fameuse coquille, les Allemands projettent, à leurs frais, de marquer son existence par un pavage au sol avec des pierres de chez nous, chemin du Général von François, au niveau de la stèle du capitaine de Beurmann, sur le site historique des Hauteurs. Un chantier Jeunes franco-allemand pourrait réaliser le projet cet hiver.

o Vœux du Maire : 5 janvier 2007

o Au palmarès de «Je fleuris la Moselle »

La Commune est primée pour le fleurissement de la mairie dans la catégorie *Edifices publics*.

o Fête de Noël du personnel : 20 décembre 2006 à 16h30

o Réponses à diverses questions du Conseiller Yves OBERTIN

- Décharge en face du restaurant WOLL : la réhabilitation devrait être effectuée par l'entreprise concernée dans les prochaines semaines.

P.L.U. : un courrier a été envoyé au Tribunal Administratif pour demander la nomination d'un commissaire-enquêteur ; dès sa nomination aura lieu une nouvelle réunion de la Commission de l'Urbanisme

- Courrier de M. Werner SCHERER : le cas de sa place à bâtir amputée par un emplacement réservé, rue d'Alsting, sera réglé dans le cadre de l'enquête publique relatif au PLU.

– Classement en zone constructible d'une parcelle rue de Forbach appartenant à M. Jean-Pierre MAYER

Lecture par le Conseiller Yves OBERTIN de 2 lettres écrites par le Maire et adressées à M Jean-Pierre MAYER, courriers dans lesquels le Maire s'engage à classer la parcelle concernée successivement en zone UB et zone constructible. La solution devra être trouvée également dans le cadre du P.L.U..Le Maire rappelle que le problème de pression au Forbacherberg a pu être résolu grâce à l'accord de M. MAYER dont le terrain est grevé d'une servitude de passage.

– Commission d'Appel d'Offres du 16 novembre 2006 : les membres de la commission donnent les raisons qui ont poussé certains d'entre eux à ne pas signer le document. L'Adjoint chargé de l'Urbanisme apporte les informations nécessaires, suffisantes et apaisantes qui régissent les modalités d'un marché à procédure adaptée.

○ **Projet de « Maison des Energies »**

Le Conseiller, par ailleurs président de l'association *AMPER*, Pascal MARQUIS, fait un exposé sur ce projet qu'il aimerait voir se réaliser sur l'ancienne décharge de la *Kreuzheck*

○ **Projet d'une visite du centre de tri de Sainte-Fontaine**

Le secrétaire de séance
Clément METZINGER